



**NATIONS UNIES
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Distr.: GÉNÉRALE

ECA/GPAD/APRM/WKS/11/1
avril 2011

Original: Français

DIVISION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Atelier de formation à l'intention des membres du Parlement panafricain
«Renforcement du rôle des parlementaires et
de l'efficacité de leur participation au processus
du Mécanisme d'évaluation intra-africaine»

Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)
Addis-Abeba (Éthiopie)

12 au 14 mai 2010

Rapport



Commission Economique
Pour l'Afrique (CEA)



Programme Nations Unies pour Le
Développement (PNUD)



Parlement Panafricain
(PAP)

Rapport

Atelier de formation à l'intention des membres du Parlement panafricain

*«Renforcement du rôle des Parlementaires et de l'efficacité de leur participation
au processus du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)»*

**Addis-Abeba (Éthiopie)
12-14 mai 2010**

Table des matières

Abréviations.....	ii
I. Introduction.....	1
II. Session d’ouverture.....	3
III. Objectifs de l’Atelier de formation.....	4
IV. Résumés des présentations et des débats.....	4
Session 1- Aperçu du Mécanisme d’évaluation intra-africaine: progrès, défis et perspectives.....	4
Session 2- Structures continentales de contrôle du Mécanisme: le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples.....	5
Session 3- Le Mécanisme d’évaluation intra-africaine et la responsabilité interne dans le système de gouvernance national: le rôle des parlements, des organisations de la société civile et des médias.....	7
Session 4- Débat entre experts: établir des partenariats stratégiques entre les parlementaires et les organisations de la société civile.....	8
Session 5- Médias et TIC - outils de renforcement du rôle des parlementaires– Comment les TIC peuvent-elles renforcer le contrôle parlementaire du Mécanisme?.....	11
Session 6- Défis et perspectives de la participation du parlement au Mécanisme d’évaluation intra-africaine: Enseignements tirés de l’expérience des pays.....	13
Session 7- Séances parallèles en groupe.....	17
Groupe A - Rôle des parlementaires dans l’auto-évaluation.....	17
Groupe B - Contrôle et suivi de la mise en œuvre du plan d’action national relatif au Mécanisme.....	17
Session 8 - Les femmes dans les parlements africains et le Mécanisme l’évaluation intra-africaine.....	19
V. Principales recommandations.....	21
VI. Clôture de l’Atelier.....	23
Annexes	
1. Programme de l’Atelier.....	24
2. Liste des participants.....	33

ABREVIATIONS

AISI	Initiative «Société de l'information en Afrique»
BAD	Banque africaine de développement
CADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CNG	Comité national de la gouvernance
ECOSOCC	Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine
INIC	Infrastructure nationale d'information et de communication
MAEP	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OBC	Organisations à base communautaire
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Plan d'action national
PAP	Parlement panafricain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RICI	Infrastructure régionale de l'information et de la communication
SICI	Infrastructure sectorielle de l'information et de la communication
TIC	Technologies de l'information et de la communication
VICI	Infrastructure villageoise de l'information et de la communication
UA	Union africaine

I. INTRODUCTION

1. En leur qualité de partenaires stratégiques pour la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africain, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en collaboration avec le Secrétariat du Parlement panafricain (PPA) en Afrique du Sud, ont organisé, du 12 au 14 mai 2010 au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU) à Addis-Abeba (Éthiopie), un atelier de formation intitulé «Renforcement du rôle des parlementaires et de l'efficacité de leur participation au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine».

2. Deuxième du genre, le présent atelier a été organisé cette fois-ci à l'intention des membres du Parlement panafricain des pays francophones et lusophones qui ont adhéré aux principes du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le premier atelier, tenu à Bagamoyo (ville côtière de la Tanzanie) en novembre 2008 était destiné aux parlementaires des pays anglophones.

3. La tenue de cette série d'ateliers a été essentiellement motivée par le fait que les parlementaires africains des pays adhérant au Mécanisme d'évaluation intra-africaine ont joué un rôle marginal tout au long du processus, au niveau national et continental. Les deux principales raisons de cette marginalisation, qui ont été soulignées au cours de ces deux ateliers, sont leur faible capacité institutionnelle et le manque de définition claire des rôles et responsabilités des parlements et des parlementaires dans le Mécanisme d'évaluation, alors même que les instances parlementaires et les élus sont des éléments clés incontournables du schéma du processus. C'est dans cette perspective que des ateliers de formation sont organisés. Ceux-ci permettent non seulement des échanges de vues et d'expériences avec des collègues venant des pays pionniers du Mécanisme ainsi que des pays y ayant nouvellement adhéré, mais également de renforcer le rôle des parlementaires et l'efficacité de leur participation au MAEP en cernant son fondement, sa structure, ses modalités ainsi que la définition des stratégies concernant la participation des parlementaires.

4. Les ateliers ont permis d'examiner la question du déficit des parlements africains en matière de capacités techniques qui leur permettraient de participer de manière effective au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, et d'y remédier en contribuant à:

- (a) Définir le rôle des parlementaires et de leurs structures durant les phases d'auto-évaluation, d'examen et de mise en œuvre du processus;
- (b) Tenir les parlementaires africains informés et leur donner les moyens de garantir la crédibilité et la transparence du processus;
- (c) Améliorer la qualité des examens de pays en prenant en considération les contributions des parlementaires dans le rapport d'évaluation national;
- (d) Renforcer les relations entre les parlementaires africains et leurs électeurs en utilisant le processus de consultation du Mécanisme comme instrument de vulgarisation;
- (e) Mettre en valeur le rôle des parlements dans la formulation, la validation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux;
- (f) Établir des réseaux de parlementaires, regroupant les membres des parlements des pays qui participent au Mécanisme, pour améliorer le contrôle du processus à l'échelle continentale par le biais du Parlement panafricain; et

- (g) Mettre en place des réseaux de parlementaires, des communautés économiques régionales (CER) africaines pour les encourager et leur permettre de prendre en charge de manière collective la question de la gouvernance et l'agenda du développement à l'échelle sous-régionale.

5. Les participants à l'atelier de Bagamoyo, 55 environ, qui provenaient de 14 pays anglophones ayant adhéré au Mécanisme, avaient reconnu le besoin urgent d'un engagement plus actif des parlementaires africains dans le processus afin qu'ils puissent jouer leur rôle de défenseurs de la démocratie et de la bonne gouvernance, tant dans leur propres pays qu'aux niveaux régional et continental. Au cours de cet atelier, en plus des importantes recommandations sur le renforcement de l'engagement parlementaire, un document directif intitulé «Le plan d'Action des parlementaires africains relatif au Mécanisme d'évaluation intra-africaine» a été publié.

6. C'est dans cet esprit que le présent atelier a été organisé à Addis-Abeba pour les membres du Parlement panafricain francophones et lusophones. Il a regroupé 73 participants, parmi lesquels des membres du Parlement panafricain représentant les 14 pays francophones et lusophones qui ont adhéré au Mécanisme, des représentants des communautés économiques régionales (CER), des hauts fonctionnaires du Parlement panafricain, le Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africain et les partenaires stratégiques (BAD, PNUD et CEA).

7. Le présent rapport est un résumé des présentations et des discussions qui ont suivi, ainsi que les recommandations qui ont émané des débats.

8. L'atelier était constitué de dix séances. Elles ont couvert les points suivants (voir Annexe I-Programme de l'atelier)¹:

- (a) Aperçu du MAEP et examen de ses progrès, ses réalisations et ses contraintes;
- (b) Regard sur les structures continentales de contrôle du Mécanisme tel que le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples;
- (c) Le manque de transparence et de responsabilité dans la gouvernance, entrave à la pratique de la démocratie en Afrique et qui limite l'efficacité des institutions de la gouvernance telles que le parlement, le système judiciaire, la société civile et les médias;
- (d) Débat d'experts sur l'établissement de partenariat entre les parlements nationaux et les organisations de la société civile;
- (e) Outils de renforcement du rôle des parlements africains par le biais des technologies de l'information et de la communication (TIC) par la CEA;
- (f) Expériences des pays pionniers avec une référence particulière au rôle des parlements nationaux dans toutes les phases du Mécanisme;
- (g) Deux travaux de groupes, qui ont porté sur le rôle précis des parlementaires dans la phase d'auto-évaluation et dans la supervision de la mise en œuvre des Plans d'actions nationaux;
- (h) La participation des femmes parlementaires dans le processus (débat d'experts sur le thème);

¹ Notons que deux sessions spéciales ont été consacrées à l'ouverture et la clôture de l'atelier

- (i) Présentation des synthèses des débats qui ont eu lieu lors des travaux de groupes; et
- (j) Approbation des principales recommandations issues des trois jours de formation.

9. Tout au long de l'atelier de formation les participants ont insisté sur la nécessité de faire participer l'organe législatif dans toutes les phases du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À cet égard, ils ont adopté une liste de recommandations susceptibles d'aider à relever le défi des progrès du Mécanisme à la fois au niveau national et continental.

II. SESSION D'OUVERTURE

10. **Monsieur Abdalla Hamdok**, Directeur de la Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique (GPAD) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a procédé à la cérémonie d'ouverture en invitant les différentes personnalités présentes à prendre la parole en leur titre et qualité respectifs.

11. Ainsi, dans son allocution **Mme Alessandra Tissot**, Représentante résidente du PNUD par intérim, a apprécié la longue et fructueuse collaboration que son organisation entretient avec la CEA. Elle a également remercié le Parlement panafricain d'avoir accepté de prendre part au présent atelier de formation.

12. Elle a par ailleurs exprimé la fierté du PNUD d'être un partenaire stratégique dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le PNUD a en effet appuyé de manière active le fonctionnement du Mécanisme en facilitant la mise en place de son Secrétariat et en organisant des événements de promotion du savoir tels que le Forum sur la gouvernance en Afrique (mai 2006).

13. Mme Tissot a insisté sur le caractère unique de l'opportunité offerte par l'Atelier, de renforcer les caractères participatif et consultatif du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. À cet égard, elle a indiqué que le Mécanisme bien qu'étant largement inclusif, demeure incidemment contrôlé par l'exécutif. Elle a ajouté que cet état de fait devait être revu et corrigé au cours de l'atelier. Dans sa conclusion, Mme Tissot a souhaité de fructueuses délibérations aux participants.

14. L'Honorable Laroussi Hammi, troisième Vice-président du Parlement panafricain, a adressé des mots de bienvenue à l'assistance. Il a ensuite dressé le tableau des défis auxquels l'Afrique est confrontée. Pour lui, le MAEP est une réponse à ces défis, puisqu'il intègre dans son approche globale et ses objectifs tous les aspects de la bonne gouvernance. Il répond également aux défis par son caractère participatif.

15. L'Honorable Hammi s'est appesanti sur l'effectivité de l'usage du Mécanisme pour les parlementaires en leur rappelant que l'objectif de l'atelier consistait à renforcer leur rôle et leur efficacité dans le processus. Il a exprimé les attentes des participants, qui se résument à une meilleure définition de leur rôle dans le processus, ainsi qu'à une amélioration de leur compréhension du Mécanisme et de ses enjeux.

16. L'Honorable a conclu en exprimant sa gratitude aux représentants de la CEA et du PNUD et en souhaitant plein succès aux travaux auxquels il a l'honneur d'assister.

17. Monsieur Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a exprimé sa satisfaction d'assister à ce qu'il a défini comme «le fruit du partenariat et de la collaboration entre, d'une part, deux institutions des Nations Unies- le

PNUD et la CEA- et, de l'autre, le Parlement panafricain». M. Janneh a indiqué que cet atelier illustre bien le soutien de l'ensemble du système des Nations Unies au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du NEPAD, datant de 2006.

18. M. Janneh a rappelé le contexte historique et politique du MAEP et a mis en perspective l'engagement des parlementaires africains dans le processus du Mécanisme.

19. M. Janneh a également souligné que la CEA compte parmi les partenaires stratégiques du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, dont l'approche novatrice à la gouvernance est porteuse de promesses, en ce sens que celle-ci participe au renforcement des capacités de toutes les parties prenantes nationales. Dans le même ordre d'idée, l'atelier de ce jour vise, après celui organisé à Bagamoyo en 2008, à améliorer l'impact de la participation des parlementaires au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Les recommandations issues de l'Atelier de Bagamoyo ont servi à institutionnaliser les relations entre les parlementaires, le MAEP et les partenaires stratégiques. Ces recommandations s'inscrivent également dans le renforcement de la participation des acteurs indépendants dans la gouvernance a-t-il ajouté. Il a tenu à exprimer à l'endroit des participants tout l'honneur que lui vaut le présent partenariat entre la CEA, le PNUD et le Parlement panafricain. Il a indiqué que toutes les organisations impliquées dans la préparation et l'organisation de l'atelier étaient engagées dans un partenariat stratégique avec la société civile et les médias, pour appuyer les pays qui participent à l'évaluation intra-africaine. Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux et a par la suite procédé à l'ouverture de l'atelier de formation sur le renforcement du rôle des parlementaires et leur participation efficace au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

III. OBJECTIFS DE L'ATELIER

20. Après la séance d'ouverture, **Monsieur Mourad Boularaf**, Secrétaire général par intérim du Parlement panafricain, a présenté les objectifs que les organisateurs se sont fixés pendant les trois jours de formation en soulignant que le but final est de renforcer les capacités des parlementaires panafricains afin qu'ils s'engagent effectivement dans l'exercice d'auto évaluation et la supervision de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux du Mécanisme d'évaluation intra-africaine.

IV. RESUMES DES PRESENTATIONS ET DES DEBATS

Session 1 - Aperçu du Mécanisme d'évaluation intra-africaine: progrès, défis et perspectives

21. Le document présenté par **Madame Rachel Mujamunana**, du Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, sous le titre «*Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine: progrès, défis et perspectives*» décrit le contexte historique en expliquant les origines de cet instrument d'auto-surveillance volontaire. Le MAEP a été créé par les États membres de l'Union africaine lors de la mise en place du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le document souligne que l'objectif primordial du NEPAD visait d'une part à éradiquer la pauvreté, en mettant les pays Africains, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durable, à permettre à l'Afrique de prendre une part active à l'économie mondiale de l'autre.

22. Dans sa présentation Mme Mujamunana a fait un bref rappel du contenu du MAEP et de ses principes directeurs, qui sont selon elle: engagement et appropriation du pays participant, ouverture et participation sans exclusive, transparence, responsabilité, compétence technique, crédibilité et absence de manipulation.

23. En analysant les structures, les processus et les étapes opérationnelles du MAEP au niveau continental et national la présentatrice a identifié les quatre domaines thématiques. Cette analyse a soulevé des problématiques liées notamment au questionnaire proposé aux États, à la responsabilité des pays participants, et plus précisément aux modalités de leur implication dans le processus. Il a été également question au cours de cette présentation de la mise en œuvre du Mécanisme, des étapes de l'évaluation des pays, etc. Certains pays ont franchi toutes les étapes de l'évaluation tandis que certains autres n'y ont pas encore adhéré. Elle a souligné par la même occasion les nombreux défis à relever au niveau national et continental, et les moyens novateurs employés pour les relever.

24. En conclusions, elle précise que le MAEP est sans aucun doute un instrument unique et sans précédent dans l'histoire des réformes politiques et économiques de l'Afrique. Il représente une approche nouvelle et ambitieuse pour opérer des réformes et asseoir la bonne gouvernance en Afrique.

25. En perspectives, le MAEP doit agir sur les contraintes relevées et pousser plus de pays à adhérer au mécanisme pour donner à cet outil novateur un essor qui en fera une référence en matière de bonne gouvernance en Afrique et dans le monde. Le rôle des parlementaires pour atteindre cet objectif est résolument primordial.

Session 2 - Structures continentales de contrôle du Mécanisme: le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

26. Monsieur Khabele Matlosa du PNUD a fait une présentation intitulée « *Structures de contrôle à l'échelle du continent: le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples* ». Il a commencé sa présentation en inscrivant le MAEP dans son contexte historique, en insistant sur le fait que le mécanisme a eu sa genèse lors de la transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine dans les années 90. Cette transformation a permis l'accélération de la démocratisation du continent. Depuis l'adoption en 1999 de l'Acte constitutif de l'Union africaine, l'UA possède un cadre normatif qui solidifie le cadre et l'architecture continentale sur la bonne gouvernance. Il s'agit notamment de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine adopté en 2003.

27. Afin de promouvoir les mesures visant à inciter, au niveau interne et externe, la culture de la responsabilité, l'UA a créé trois institutions continentales dont les prérogatives leur confèrent un pouvoir de contrôle du Mécanisme. Ce sont: le Conseil économique, social et culturel; la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples; et le Parlement panafricain. Le document précise le rôle et les fonctions des deux premières institutions en notant le besoin urgent de collaborer étroitement avec les structures du MAEP tout au long du processus afin d'enrichir l'examen des rapports nationaux.

28. En axant sa présentation sur le Parlement panafricain, le présentateur souligne que le pouvoir de contrôle du MAEP par cet organe découlait directement de son mandat spécifié en ses articles 11 et 9 du protocole instituant le Parlement panafricain.

29. Afin de renforcer la mission de contrôle au titre du MAEP au Parlement panafricain, il a suggéré des mesures stratégiques que le Parlement pourrait mettre en place. Dans ce cadre, une série de recommandations a été proposée à trois différents niveaux:

i. Niveau Continental

30. Dans ce cadre, le Parlement doit collaborer avec les autres organes de l'UA et les partenaires stratégiques du MAEP afin de l'intégrer dans les structures de l'UA et de renforcer ses propres capacités techniques. Aussi, afin d'examiner effectivement les rapports définitifs du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, le Parlement panafricain devrait créer les structures techniques appropriées (unité de recherche, commissions permanentes, etc.) et si possible envoyer des missions d'enquêtes dans les pays adhérant au mécanisme sur la mise en œuvre des programmes d'actions nationaux.

ii. Niveau régional

31. Au niveau sous-régional, le Parlement panafricain devrait en particulier établir des relations de travail étroites avec les CER, par le biais de leurs structures parlementaires ou autres organes pertinents, afin d'intégrer le MAEP dans les structures des CER et encourager leurs membres non adhérents à y accéder, à travers les parlements nationaux. En définitive, le Parlement devrait aider au renforcement des capacités des parlements sous-régionaux par le biais des TIC.

iii. Niveau national

32. A l'échelle nationale, le Parlement panafricain devrait explicitement travailler en étroite collaboration avec les parlements nationaux en les engageant à participer effectivement dans le mécanisme. Pour cela, les parlements nationaux devraient être membres actifs des conseils d'administration du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Parlement devrait aussi exiger la soumission des rapports de mise en œuvre annuelle. Lors de l'évaluation nationale, les parlements devraient examiner soigneusement les programmes d'action nationaux, avant l'ouverture des crédits prévus à cet effet, et mettre au point des mécanismes de suivi pour vérifier qu'ils sont exécutés comme il se doit.

33. M. Matlosa a conclu son intervention en soutenant l'idée que le renforcement de la bonne gouvernance sur le continent ne pouvait se faire sans un engagement de l'Union africaine d'appuyer le Parlement panafricain, l'ECOSOCC et la cour africaine des droits de l'homme et peuples (ACHPR) dans l'exécution de leurs mandats de contrôle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;

34. Pour permettre un débat constructif et actif, les organisateurs ont regroupé les discussions des séances 1 et 2. Ainsi le débat qui a suivi les deux présentations a débouché sur les propositions ci-après:

Actions des Parlements nationaux

35. Les recommandations suivantes ont été proposées :

- (a) Prendre les mesures nécessaires afin que l'adhésion au MAEP soit obligatoire;
- (b) Faire en sorte que les pays qui ont déjà adhéré au MAEP puissent finaliser le processus d'évaluation dans les meilleurs délais;
- (c) Impliquer les parlements de manière active dans toutes les phases du processus d'évaluation et leur fournir toutes les informations relatives au Mécanisme;
- (d) Impliquer les parlementaires en amont et en aval du processus du MAEP et faire en sorte qu'ils soient représentés à tous les niveaux de la structure du Mécanisme –

- continental, sous-régional et national;
- (e) Multiplier les actions d'information et de sensibilisation des parlementaires à différents niveaux sur le Mécanisme d'évaluation intra-africaine; et
 - (f) Les critères de sélection (nomination et élection) de toutes les instances (nationales, sous-régionales et régionales) liées au MAEP devraient être transparents.

Actions des Parlement Panafricain

36. Les recommandations suivant ont été proposées :

- (a) Intégrer le Mécanisme dans les structures de l'Union africaine;
- (b) Explorer les moyens d'encourager plus de pays à adhérer au Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- (c) Définir de manière claire les rôles des organismes panafricains tels que ECOSOCC, CADHP dans le processus de contrôle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- (d) Mettre en place un instrument efficace pour contraindre les pays à mettre en œuvre effectivement les plans d'action recommandés dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- (e) Etablir des relations formelles sur la question du MAEP entre les partenaires stratégiques notamment la CEA, le PNUD et la BAD;
- (f) Prendre les mesures nécessaires pour que les CER et leurs parlements sous régionaux puissent également jouer un rôle de contrôle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- (g) Organiser des réunions régulières entre les membres du parlement des cinq sous-régions afin d'aborder la question du Mécanisme d'évaluation intra-africaine;
- (h) Établir des liens permanents entre la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Parlement panafricain et l'ECOSOCC en relation au Mécanisme d'évaluation intra-africaine; et
- (i) Clarifier les rôles et mandats respectifs des organes de contrôle du MAEP dont l'ECOSOC, le CADHP et le PAP et renforcer leurs capacités institutionnelles afin qu'elles puissent jouer un rôle actif en relation avec le Mécanisme.

Session 3 - Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et la responsabilité interne dans le système de gouvernance national: le rôle des parlements, de la société civile et des médias

37. Monsieur Kojo Busia de la CEA a fait un exposé sur « *Le MAEP et la responsabilité interne dans le système de gouvernance national: le rôle des parlements, de la société civile et des médias* » basé essentiellement sur le rôle des parlements, des organisations non gouvernementales et des médias dans l'action consistant à s'assurer que les personnes exerçant des charges publiques soient tenues responsables de leurs actions et omissions, et soient également tenues de rendre compte. Le présentateur a défini la nécessité pour les personnes investies de charges publiques de préciser le processus par lequel ces dernières sont tenues responsables, sont surveillées et sont supervisées dans l'exercice de leurs fonctions. Il a défini cette responsabilité comme étant une responsabilité verticale. Plus généralement c'est une responsabilité de l'État vis-à-vis des citoyens. Le présentateur a opposé cette responsabilité verticale à la responsabilité horizontale qui concerne plutôt l'équilibre entre institutions d'un même État. Cet équilibre pouvant s'entendre comme contre-pouvoirs.

38. M. Busia a également expliqué ce que l'on entendait par « nécessité de rendre compte à l'extérieur », en précisant qu'un certain rapport de responsabilité s'était établi entre les États africains et les bailleurs de fonds, par lequel les premiers étaient responsables devant les seconds. Il a par ailleurs identifié les défis qui se posent à la gouvernance en Afrique; que sont (i) la culture politique autoritaire et néo-patrimoniale marquée par un contrôle absolu du pouvoir par un système de patronage, (ii) le caractère dominant de l'exécutif qui affaiblit les contre-pouvoirs, (iii) l'inefficacité du pouvoir législatif, (iv) l'absence de mécanismes de responsabilité verticale liant l'État aux citoyens et (v) les systèmes de responsabilité externes. Les raisons de la nécessité de système de responsabilité au niveau national ont été expliquées et le rôle des différents acteurs, spécifié. M. Busia a notamment déclaré que le processus du MAEP offrait un cadre formel unique pour que parlements, société civile et media exigent des comptes aux gouvernants.

39. Lors des discussions interactives qui ont suivi la présentation, les participants ont formulé les recommandations suivantes, particulièrement à l'égard des parlements nationaux:

- (a) Adopter une attitude plus républicaine que partisane et faire passer avant tout l'intérêt supérieur de la Nation;
- (b) Mettre en place des mécanismes propres afin de s'assurer de l'indépendance des parlements, des médias et de la société civile;
- (c) Établir une stratégie pour que les parlements, la société civile et les media s'organisent en coalitions ou aient des partenariats formalisés de sorte à exercer sur l'Exécutif la pression nécessaire; et
- (d) S'approprier du MAEP et utiliser pleinement les opportunités qu'il offre pour exiger une plus grande responsabilité des gouvernants.

Session 4 - Débat d'experts: établir des partenariats stratégiques entre les parlementaires et les organisations de la société civile

40. Dans cette section quatre experts ont fait des présentations sur le thème ci-dessus.

41. L'Honorable Augustin Iyamuremye, membre du Parlement du Rwanda, a présenté l'expérience de son pays dans la mise en œuvre du MAEP. Il a commencé par rappeler qu'au sortir de la période tragique du génocide de 1994, les structures sociales, économiques et humaines étaient détruites, l'État inexistant et les institutions affaiblies. Une volonté politique, et un renforcement des institutions ont donc été nécessaires pour reconstruire le pays. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place un Gouvernement d'union nationale et qu'un dialogue national s'est constitué en 1997-1998 afin que toutes les parties s'accordent sur certaines valeurs, notamment: l'unité nationale, l'intégrité territoriale, la lutte contre les idéologies d'exclusion et le partage du pouvoir. Au moment de la signature par le Rwanda du mémorandum relatif au MAEP le 9 mars 2003, il existait déjà un Secrétariat du NEPAD, ce qui a facilité la création des différentes structures de mise en œuvre pratique du MAEP. Il fallait faire face à deux difficultés qui ont retardé le processus:

- (a) La qualité du questionnaire qui ne répondait pas aux critères locaux en matière de bonne gouvernance était plutôt conforme aux normes de l'occident; et
- (b) L'insuffisance en moyens humains qui a nécessité le recours à des compétences externes.

42. Toutefois, un rapport d'évaluation a pu être présenté aux chefs d'État à Banjul en juillet 2006. Celui-ci a été intégré dans le cadre stratégique national de réduction de la pauvreté et un programme national inclusif est en cours jusqu'en 2012. Plusieurs résultats ont été obtenus par le Rwanda du fait de la mise en œuvre du MAEP. D'abord, cet exercice a permis de confronter les propres choix du Rwanda aux normes internationales et les corriger. Ensuite des performances ont été réalisées en matière de renforcement (i) du rôle des femmes; (ii) de la bonne gouvernance; (iii) de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes; (iv) de l'implication de la société civile; (v) de la gratuité de l'enseignement; et (vi) de l'accès aux soins de santé.

43. **Monsieur Jalal Abdel-Latif** de la CEA a ensuite présenté un document qui porte sur «Le rôle et la contribution des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la construction d'une coalition efficace autour du Mécanisme d'évaluation intra-africaine». Il s'est focalisé sur l'expérience des ONG au cours des 20 dernières années. Il a notamment fait observer que: i) la création des ONG se fait de manière volontaire ou dans le cadre de contrats; ii) les ONG n'ont pas la même légitimité que les parlements dans la mesure où elles n'émanent pas d'élections; iii) elles interviennent dans divers domaines de la société.

44. En outre, cinq faits les caractérisent : i) leur évolution est rapide et se caractérise par de nombreuses disparitions; ii) la démocratisation a exclu plusieurs d'entre elles; iii) de nombreuses ONG se spécialisent dans des domaines comme le HIV, le genre, la responsabilité sociale; iv) les donateurs sont moins généreux vis-à-vis des ONG compte tenu de leurs résultats mitigés; v) avec le renforcement des capacités des États, les ONG disparaissent de plus en plus.

45. Il a précisé que plusieurs facteurs externes et internes ont modifié et influencé les ONG africaines positivement ou négativement. Parmi ces facteurs, la création de l'Union africaine et du NEPAD a permis l'émergence d'ONG transnationales de coopération en Afrique. Il considère que le MAEP exerce une influence sur l'appropriation et le renforcement du dialogue avec la population, notamment en dehors des périodes électorales, et facilite ou crée un espace pour la société civile. De plus, le MAEP est un processus permettant aux ONG d'exercer un plaidoyer.

46. Monsieur Khabele Matlosa a présenté un document intitulé «*Parlements et OSC-Partenariat autour du MAEP*». Il a commencé son exposé en examinant la signification du MAEP pour l'Afrique. La MAEP est un instrument qui institutionnalise la culture de l'obligation redditionnelle et de la transparence en mettant en relation l'exécutif et la population à travers la promotion du dialogue et de la consultation régulière. Dans ce cadre, les parlements, organes législatifs de l'appareil étatique, et les OSC, acteurs principaux dans l'éducation civique, ont des rôles spécifiques et stratégiques tout au long de la mise en œuvre du mécanisme. Le document insiste sur la recherche d'une collaboration constructive et non conflictuelle entre le Parlement et les OSC autour du MAEP afin de réduire le poids du pouvoir exécutif dans le processus. Dans ce cadre, l'auteur a formulé plusieurs recommandations pour améliorer l'engagement coordonné de ces trois institutions dans le processus du MAEP.

47. Monsieur Gustave Assah, représentant de société civile du Bénin, a présenté un document intitulé «*Partenariats stratégiques entre les parlementaires et les organisations de la société civile*». Il a commencé par préciser le rôle de chacun, puis a insisté sur leur partenariat stratégique, en évoquant une nécessaire complémentarité entre eux. Il a relevé que les OSC constituent un prolongement des parlements et signalé que ces deux entités mènent le même combat, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, les conflits et la corruption. Il a admis que la pratique de la complémentarité consoliderait les deux structures, avec une

amélioration de la qualité de la prise de décision et de la représentation au niveau du Parlement. Il a précisé que la collaboration entre les deux parties ne doit pas être une collision, ni l'occasion d'instrumentaliser la société civile, encore moins un moyen d'utiliser le MAEP comme un tribunal. Au contraire, cette collaboration devrait permettre de réduire les espaces de divergences entre eux et être l'occasion pour chacun de tirer le meilleur profit des atouts de l'autre. Toutefois, il a énuméré un certain nombre de difficultés, dont les craintes que: i) l'opposition politique n'entraîne les OSC; et ii) les bailleurs de fonds n'utilisent les rapports des OSC pour introduire de nouvelles conditionnalités. Il a souligné par ailleurs le manque d'organisation au niveau des OSC ainsi que leur absence de spécialisation et de moyens pour suivre toutes les étapes du MAEP.

48. À l'issue des quatre présentations, des discussions interactives ont suivi entre les participants et les présentateurs. Lors des débats, les participants ont formulé des recommandations visant à: (i) mettre en place un partenariat stratégique entre ces institutions; (ii) limiter la domination de l'exécutif lors de l'exercice d'évaluation interne et externe; et (iii) informer effectivement la population afin de garantir sa pleine participation au mécanisme. Dans ce cadre, les honorables parlementaires ont proposé les recommandations suivantes:

- (a) La création au sein des parlements de commissions permanentes dédiées spécifiquement au NEPAD/MAEP, de manière à garantir leur participation efficace à toutes les phases du Mécanisme;
- (b) La sensibilisation des populations par les OSC et les Organisations à base communautaire (OBC) pour leur participation efficace et significative au processus du Mécanisme;
- (c) Le positionnement stratégique OSC et OBC pour contrebalancer la domination du pouvoir exécutif dans le processus du MAEP et dénoncer les faits de corruption dans la mise en œuvre du Plan d'action;
- (d) La formation des alliances entre les OSC et les OBC afin de coordonner leurs efforts pour un engagement fructueux dans les cinq phases du MAEP;
- (e) L'établissement des alliances stratégiques entre les parlements et les OSC nationaux dans cinq domaines du MAEP en assurant:
 - La prise de conscience et la sensibilisation des populations autour du MAEP ;
 - La simplification des procédures du MAEP, notamment les questionnaires et la méthodologie;
 - Le dialogue national et les consultations dans les pays;
 - La préparation du rapport d'auto-évaluation et du rapport de la mission d'évaluation du pays; et
 - La préparation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan d'action national.
- (f) Le renforcement de la représentation du Parlement et des OSC dans les Conseils d'administrations nationales du MAEP ; et
- (g) La promotion de l'éducation civique et de l'information autour du processus d'auto-évaluation en partenariat avec les médias publics et privés.

Session 5 - Médias et TIC - outils de renforcement du rôle des parlementaires - comment les TIC peuvent-elles renforcer le contrôle parlementaire du Mécanisme?

49. Monsieur Girma Dessalegne de la CEA a présenté un document *sur «Comment les TIC peuvent-elles renforcer le contrôle parlementaire du Mécanisme»*.

50. M. Dessalegne a dans son intervention présenté les activités que la Division des Technologies de l'information et de la communication (TIC), de la Science et de la Technologie mène avec les parlements africains pour renforcer les capacités des parlementaires en matière de Technologies de l'information et de la communication. Puis, il a expliqué comment les TIC permettraient aux parlementaires d'être mieux impliqués dans le processus du MAEP.

51. Concernant l'activité de la CEA en matière de TIC, il a rappelé les quatre principales composantes suivantes: i) les cybers stratégies; ii) le développement des connaissances et de l'information grâce aux TIC; iii) les documentaires radiodiffusés et télévisés; et iv) la création de réseaux entre les pays.

52. S'agissant des cybers stratégies, il a précisé qu'il existe la RICI au niveau régional, l'INIC au niveau national, la SICI au niveau sectoriel et la VICI au niveau des villages pour faciliter l'accès des populations aux TIC. Les objectifs affichés sont d'assister les communautés économiques régionales, les pays, les secteurs et les villages pour le développement des politiques et stratégies des TIC, et de sensibiliser les décideurs politiques sur la nécessité d'une appropriation des TIC pour le développement. En outre, il a souligné que la CEA intervient dans le renforcement des capacités de contrôle des parlementaires sur l'élaboration des politiques, à travers le cyber gouvernement et le cyberdémocratie. Les activités de la CEA ont concerné notamment : i) des stages de formation des parlementaires; ii) le déploiement d'infrastructures TIC au sein des parlements; iii) l'interaction entre les parlements et les communautés; iv) la formation de cinq cents parlementaires au Swaziland et au Niger, à partir de requêtes soumises par ces pays. Il a souligné que la société de l'information exige des méthodes de travail différentes de celles du passé. Il a particulièrement mis en exergue l'importance de l'instauration d'un système de documentation permettant aux parlementaires de suivre, retracer l'information et développer les contacts avec la population à travers les sites web ainsi que les programmes radiodiffusés et télévisés. Il a également évoqué l'idée d'une base des données permettant de suivre les actions menées au niveau de l'État.

53. S'agissant de l'engagement des parlementaires dans le processus du MAEP via les TIC, il a souligné que les TIC constituent un mécanisme de contrepoids permettant aux parlementaires de vérifier si l'action gouvernementale suit l'orientation des politiques adoptées. Pour lui, si les parlements étaient conscients des potentialités des TIC leur rôle s'en trouverait revigoré et simplifié. En effet: i) l'accès à internet ou à une autre TIC permet aux parlementaires d'être informés sur tout événement d'importance qui se passe ailleurs, et leur donne la possibilité d'agir si nécessaire; ii) les TIC facilitent le stockage des connaissances et permettent de disposer de l'information souhaitée au moment opportun en se branchant sur les réseaux existants; iii) les TIC accélèrent l'interaction entre les parlementaires; iv) les parlementaires branchés sur les TIC connaissent mieux les problèmes de leurs citoyens; v) les TIC sont un moyen d'interaction des parlementaires avec leurs circonscriptions respectives sur les activités qu'ils mènent au parlement, grâce notamment à une diffusion via un site web, la radio ou la télévision; vi) des points d'accès public aux TIC peuvent servir à l'interaction entre le Parlement, le Gouvernement, la société civile et la population. Ceci permettrait de repérer les bonnes pratiques du Gouvernement et laisserait la possibilité d'évaluer toute carence dans l'action gouvernementale.

54. Au terme de son intervention, il a proposé que des commissions permanentes sur le MAEP et les TIC soient créées au niveau des parlements nationaux.

55. Dans le cadre des échanges qui ont suivi l'intervention de M. Dessalegne, les participants ont essentiellement insisté sur l'accès des parlements au TIC et au renforcement de leurs capacités. C'est ainsi qu'ils ont formulé les observations qui suivent:

- (a) De nombreux parlementaires ne maîtrisent pas les outils des TIC ou les langues généralement utilisées en matière de communication;
- (b) La majorité des pays en développement ne disposent pas des conditions matérielles et des infrastructures nécessaires au développement des TIC;
- (c) Une frange importante de la population est analphabète dans les pays en développement, ce qui constitue un obstacle à l'appropriation des instruments et outils des TIC;
- (d) Les pays d'expression française, portugaise et arabe sont jusqu'à présent peu concernés par les actions de renforcement des capacités menées par la CEA dans les TIC;
- (e) Les entreprises privées ont intérêt à investir dans les TIC compte tenu de la possibilité d'un retour sur investissement.

56. Après ces débats, les participants ont souligné que les parlements devraient mettre en œuvre les réformes suivantes:

- (a) Créer des commissions permanentes sur le MAEP et les TIC au niveau des Parlements nationaux;
- (b) Adapter les programmes d'initiation aux TIC aux capacités d'apprentissage des parlementaires et des populations;
- (c) Promouvoir l'alphabétisation fonctionnelle centrée sur l'acquisition des compétences pratiques de base, dans le cadre des actions de formation des populations à la maîtrise des TIC;
- (d) Élargir les activités de renforcement des capacités en matière de TIC à un nombre plus important de pays francophones par la CEA;
- (e) Adopter des politiques visant à développer les infrastructures nécessaires au déploiement des TIC;
- (f) Encourager les actions de promotion du MAEP par des canaux comme la musique, le théâtre-forum et les dépliants;
- (g) Encourager le partenariat public-privé en matière de TIC;
- (h) Utiliser davantage la télévision, la radio et la téléphonie mobile pour communiquer auprès des populations autour des activités parlementaires.

Session 6 - Défis et perspectives de la participation du parlement au Mécanisme d'évaluation intra-africaine: enseignements tirés de l'expérience des pays

57. Les expériences de cinq pays- Algérie, Bénin, Burkina Faso, Mali et Mozambique - qui ont complété

le mécanisme, ont été présentées aux participants.

58. S.E. l'Ambassadeur Zacharie Richard Akplogan du Bénin, a exposé l'expérience du Bénin en présentant un document intitulé «*Défis et perspectives de la participation du parlement au mécanisme d'évaluation intra-africaine: enseignements tirés de l'expérience du Bénin*». Il a mis en relief les principaux enseignements tirés par son pays dans le cadre de la mise en œuvre du MAEP. Dans ce cadre, il a souligné que:

- (a) Un engagement politique constant et au plus haut niveau est une condition nécessaire pour la réussite de la mise en œuvre du MAEP. Cet engagement exprime en effet le choix explicite de respecter les principes de la bonne gouvernance et de la démocratie vis-à-vis des populations et de la communauté internationale. Il permet en outre de mobiliser les ressources requises, de mettre en œuvre les actions nécessaires et de catalyser les efforts de toutes les parties prenantes;
- (b) Il est également crucial de créer un consensus national, notamment avec les parlementaires, afin de contribuer à la mise en œuvre du ;
- (c) L'adoption du Plan d'action national (PAN) est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la réussite du MAEP. En effet, il reste à clarifier le cadre institutionnel et les moyens pour sa mise en œuvre, autant de nouveaux défis rencontrés et qui entravent la mise en œuvre du Plan d'action national au Bénin.

59. Le présentateur a également porté son attention sur le rôle que les parlementaires ont joué dans la mise en œuvre du MAEP au Bénin. Il a qualifié cette participation de marginale lors de l'auto-évaluation et de l'évaluation des experts extérieurs, posant ainsi la question de savoir quel serait leur véritable rôle dans la mise en œuvre du PAN. Étant donné le rôle du parlement vis-à-vis de l'exécutif et étant donné que le PAN fait appel au parlement pour sa mise en œuvre, des liens solides devraient donc exister entre le parlement et le Comité national de la gouvernance (CNG).

60. L'Ambassadeur Akplogan a continué sa présentation en soulignant les défis à relever afin que le Parlement puisse jouer un rôle dans la mise en œuvre du PAN. Parmi ces défis, il a mis en relief la nécessité (i) d'atteindre une plus grande appropriation par les parlementaires du processus; (ii) de garantir l'indépendance du CNG; (iii) de former les parlementaires sur le MAEP; (iv) de sensibiliser les parlementaires pour la mise en œuvre du PAN; et (v) de lancer des campagnes d'information sur le Mécanisme auprès de la population.

61. Il a conclu sa présentation en mettant en exergue les moyens de renforcer la participation des parlements dans la mise en œuvre du MAEP en faisant des propositions concrètes d'actions à mener afin d'aboutir à une plus grande appropriation du principe du Mécanisme par les parlementaires ainsi qu'un plus grand engagement de leur part dans la mise en œuvre du PAN.

62. M. Kara-Mostepha Abdelouahab de l'Algérie, a présenté le document intitulé «*Rôle des parlementaires dans l'expérience algérienne du Mécanisme d'évaluation intra-africaine*». Il a d'abord souligné l'importance de la volonté politique comme garantie et facteur fondamental qui a permis à l'Algérie de mener le processus du MAEP avec succès. Il s'est ensuite penché sur le rôle important et crucial joué par les parlementaires (députés et sénateurs, femmes et hommes) durant tout le processus de mise en œuvre du Mécanisme en Algérie. Il a ainsi souligné que le CNG a intégré des parlementaires de tous les partis politiques ainsi que des indépendants et que plusieurs activités ont vu la contribution directe des parlementaires notamment au

niveau de la divulgation, dissémination, analyse, communication et formation.

63. M. Kara a décrit les leçons apprises lors du processus de mise en œuvre du MAEP dans son pays. Parmi ces leçons figurent (i) l'importance de la communication entre parlementaires et société civile; (ii) le rôle positif que jouent les parlementaires lors de la dissémination dans le renforcement de l'appropriation du principe du MAEP ; (iii) la nécessité de soumettre au Parlement le rapport et le PAN pour validation; et (iv) le rôle déterminant du Parlement dans la mise en œuvre, suivi et contrôle du PAN.

64. Se basant sur l'expérience algérienne, l'orateur a mis en exergue qu'avec l'adoption du PAN les parlementaires algériens ont eu une occasion privilégiée d'appuyer la mise en œuvre du MAEP. Des défis existent cependant, parmi lesquels il a souligné les difficultés rencontrées par les parlementaires pour concilier différentes priorités, se trouvant ainsi tiraillés par des exigences liées à leur mandat initial et celles nouvelles, liées à la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Il se pose donc la question des moyens à réunir afin que les parlementaires puissent trouver leur juste place dans le processus de prise de décision lié à l'élaboration, la validation et la mise en œuvre du Mécanisme.

65. Il a insisté que le Parlement de par ses fonctions, est la seule institution représentative des intérêts de tous les segments de la population, et que de part cette qualité, cette institution est incontournable dans l'exécution du MAEP à toutes ses étapes. Il a finalement conclu sa présentation en formulant des recommandations destinées à renforcer le rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du PAN à travers le vote des lois de finance, l'établissement de partenariat avec les universités, OSC et secteur privé etc.

66. L'expérience du Mali a été présentée par **M. Ousmane M. Diallo**, dans un document intitulé «*Les parlementaires et le au Mali*». Après une introduction générale, l'orateur a porté son attention sur la participation des parlementaires et autres élus dans la mise en œuvre du MAEP au Mali en soulignant que celle-ci s'est effectuée à différents niveaux (national et local) ; dans les différentes instances de conduite du Mécanisme; et dans la mise en œuvre plusieurs activités (auto-évaluation, formation, administration du questionnaire, collecte d'informations).

67. Il a ensuite mis en exergue les leçons apprises lors de ce processus, parmi lesquelles figure le besoin d'impliquer le parlement à tous les niveaux de la structure de conduite du processus du MAEP afin d'en garantir le succès. Il a continué sa présentation en signalant certains des défis qui freinent une implication optimale des parlementaires au Mali, dont le manque de plus d'engagement et de capacités. Malgré ces défis, la présence des parlementaires lors de la mise en œuvre du MAEP a eu l'avantage de lancer un dialogue plus ouvert, participatif, transparent et inclusif.

68. Pour conclure, l'orateur a énuméré les mesures à prendre pour impliquer davantage les parlementaires dans la mise en œuvre du MAEP, en insistant sur la nécessité d'établir des programmes d'échanges entre les parlementaires africains et de mettre en place un réseau parlementaire d'appui au MAEP au plan sous-régional et régional.

69. L'expérience du Mozambique dans la mise en œuvre du MAEP a été présentée par l'Honorable Mme Maria Virginia de Sousa Videira. Dans le document intitulé «*Expérience du Mozambique*» elle s'est penchée sur le Mécanisme et les moyens mis en place par son pays pour faciliter l'auto-évaluation en

insistant sur son caractère collégial et inclusif de tous les secteurs sociaux, femmes et hommes. Elle a ensuite apporté des informations sur le processus d'auto-évaluation et fait un état des lieux du processus mené à ce jour. Elle a continué sa présentation en soulignant les difficultés rencontrées dans le processus de mise en œuvre. Au niveau du Mécanisme d'évaluation intra-africaine il y a une confusion sur la nature et l'objet de l'évaluation du pays souvent assimilée à celle du Gouvernement en place. À cette difficulté de fond s'ajoutent d'autres qui relèvent du manque de ressources financières ainsi que de données et d'informations.

70. Elle a ensuite porté son attention sur le rôle du parlement du Mozambique qui s'est impliqué dans toutes les activités d'information et de divulgation, dans les instances et stratégies de mise en œuvre du MAEP ainsi que dans le processus de validation, recherche et élaboration du rapport, entre autres. Elle a conclu sa présentation en mettant en exergue les activités qui restent à mener par le CNG afin de diffuser et de mettre en œuvre le PAN, tout en soulignant les difficultés rencontrées pour concilier ce Plan avec le Plan de développement quinquennal et les budgets annuels adoptés dans le cadre de loi de finance.

71. L'expérience du Burkina Faso a été présentée par **Mr Jean Baptiste Natama**. Dans le *document intitulé «Rôle des parlementaires dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine»*, M. Natama a souligné que le processus de mise en œuvre du MAEP au Burkina Faso a été inclusif et participatif. Dans ce cadre et afin d'en assurer l'appropriation, les parlementaires y ont été associés sur la base du critère de parité entre femmes et hommes, tout en assurant une participation de tous les partis politiques, de la majorité et de l'opposition, et ceci à toutes les étapes du processus.

72. L'orateur s'est ensuite penché sur les activités auxquelles les parlementaires ont pris part autant au niveau de l'auto-évaluation que de l'évaluation et élaboration du PAN. Il a souligné l'importance de la participation du Parlement dans la mise en œuvre du PAN autant de manière directe qu'indirecte et a conclu en insistant sur la nécessité de réunir les conditions nécessaires afin d'aboutir à un consensus national et ainsi rendre le processus irréversible.

73. La discussion qui a suivi la présentation des expériences des cinq pays, les participants ont formulé un certain nombre de mesures à l'intention de trois acteurs (Gouvernements nationaux, parlements nationaux et partenaires stratégiques) pour:

74. **L'Exécutif des Gouvernements nationaux doit :**

- (a) Impliquer le parlement dans la mise en œuvre du plan d'action national adopté dans le cadre du MAEP ;
- (b) Divulguer le plan d'action national auprès des parlementaires afin d'en améliorer la compréhension;
- (c) Organiser des réunions et rencontres régulières entre CNG et parlement;
- (d) Impliquer le parlement à tous les niveaux de la structure de conduite du processus du MAEP ; et
- (e) Impliquer le parlement dans la diffusion et mise en œuvre du PAN.

75. ***Les Parlements nationaux doivent***

- (a) Faciliter et appuyer la mise en liaison entre parlementaires et élus locaux;
- (b) Faciliter et appuyer la communication entre toutes les parties prenantes;
- (c) Promouvoir la participation, sur une base paritaire, de toutes les composantes du parlement, femmes et hommes, majorité et opposition aux stratégies de mise en œuvre du MAEP ;
- (d) Faire valider le Plan d'action national par le parlement;
- (e) Opérer une actualisation du MAEP en terme de contenu et de processus, et ceci à la lumière des expériences, afin d'en faciliter et d'en accélérer la mise en œuvre et ainsi apporter des réponses aux défis nouveaux notamment concernant la mise en œuvre du Plan d'action national;
- (f) Renouveler le rôle du parlement au niveau national afin de lui octroyer sa juste place dans le processus de prise de décision liée à l'élaboration et mise en œuvre du MAEP et du PAN;
- (g) Faciliter et appuyer des programmes d'échange entre parlements sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des PAN;
- (h) Faciliter les débats publics sur le MAEP dans le parlement;
- (i) Mettre en place un réseau parlementaire d'appui au MAEP au plan national, sous régional et continental; et
- (j) Mener des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des partenaires au développement afin d'appuyer et financer le processus MAEP.

76. ***Les Partenaires stratégiques doivent***

- (a) Mener des campagnes d'information auprès des parlementaires sur le MAEP, ses objectifs, son processus et leur rôle dans sa mise en œuvre;
- (b) Renforcer les capacités des parlementaires afin de mieux saisir l'importance et l'enjeu du MAEP dans le processus du développement durable;
- (c) Faciliter et appuyer les liens entre les parlements et organisations de la société civile, universités et secteur privé; et
- (d) Élaborer une synthèse des leçons apprises dans la mise en œuvre du MAEP en mettant en relief ces résultats et acquis, difficultés et contraintes ainsi que les moyens d'y remédier.

Session 7 - Séances parallèles en groupe

77. Afin d'analyser à fond les points saillants qui sont ressortis lors des présentations précédentes, les participants ont été réparties en deux sous-groupes. En partant des contraintes et défis soulevés dans les différents exposés relatifs aux enseignements tirés des expériences des pays déjà soumis à l'exercice du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, deux thèmes ont été choisis:

- (a) Rôle des parlementaires dans l'auto-évaluation; et
- (b) Contrôle et suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national relatif au Mécanisme.

78. Après des débats fructueux, le rapporteur de chaque groupe a présenté en séance plénière (Session 9) un résumé des recommandations retenues.

79. **Groupe A - Rôle des parlementaires dans l'auto-évaluation**

- (a) Le renforcement des capacités institutionnelles du Parlement panafricain pour mieux accompagner cet important volet du NEPAD qu'est le MAEP ;
- (b) La poursuite du programme de renforcement des capacités des parlementaires dans les pays qui en exprimeront la demande au niveau de la CEA;
- (c) La révision des questionnaires au regard des difficultés rencontrées par les pays pionniers dans la mise en œuvre du MAEP ;
- (d) L'incitation des parlements à la vulgarisation des bonnes pratiques mentionnées dans les rapports d'auto-évaluation (tous les ordres de parlements);
- (e) L'instauration d'un partenariat stratégique entre le secrétariat du MAEP, la Société civile et les médias pour une meilleure promotion de la citoyenneté; et
- (f) La rationalisation et l'accélération du processus du MAEP. Pour cela, les partenaires que sont la CEA-BAD et le PNUD pourraient être mis à contribution.

Groupe B - Contrôle et suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national relatif au Mécanisme

80. Les membres de ce groupe ont classé les recommandations selon les institutions responsables de leur exécution.

81. **Le Parlement panafricain**

- (a) Le PAP devrait recommander aux parlements nationaux d'initier une proposition de loi pour la mise en œuvre efficace des plans d'action nationaux;
- (b) Le PAP devrait demander aux pays évalués de présenter de façon systématique et régulière leurs rapports annuels de mise en œuvre des plans d'action nationaux; et
- (c) Le PAP devrait, à l'occasion de ses sessions, créer une passerelle de dialogue avec la Société Civile dans le cadre de la mise en œuvre du MAEP.

82. **Les Parlements nationaux**

- (a) Intégrer les plans d'action nationaux dans les plans de développement existants au niveau national;
- (b) Intégrer le MAEP dans le programme du Gouvernement comme un chapitre spécifique, pour son adoption par le parlement;

- (c) Les parlements nationaux devraient s'approprier les plans d'action nationaux;
- (d) Les parlementaires devraient réellement s'impliquer dans toutes les étapes du processus et la promotion du MAEP ;
- (e) Développer une stratégie couvrant les court, moyen et longs termes autour des 4 axes stratégiques;
- (f) Faire adopter par les parlements nationaux les plans d'action nationaux dans le cadre d'une loi, pour assurer le suivi de leur mise en œuvre par les parlementaires;
- (g) Le CNG et les parlementaires devraient rechercher le consensus avec toutes les parties prenantes autour de la mise en œuvre des plans d'action nationaux;
- (h) Créer une commission permanente au sein des parlements chargée du suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux;
- (i) Les parlementaires présents s'engagent à sensibiliser leurs pairs et saisir les Autorités nationales afin de relancer le débat sur le MAEP et réactiver les points focaux là où le processus n'a pas démarré; et
- (j) Les parlements nationaux devraient saisir les partenaires stratégiques (CEA, PNUD, BAD) pour solliciter des actions d'information sur le MAEP afin d'accélérer la relance du processus au niveau national.

83. **Les Partenaires Stratégiques et Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine**

- (a) La CEA, le PNUD et la BAD devraient poursuivre leur appui aux parlements nationaux en matière de suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux;
- (b) Le Secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et les partenaires stratégiques devraient mettre en place une méthodologie de suivi de la mise en œuvre des plans d'actions nationaux;
- (c) Créer un mécanisme au sein du Secrétariat du afin de suivre l'exécution du plan d'action au niveau national en instaurant des contacts effectifs; et
- (d) Définir/créer des mécanismes pour que l'ECOSOCC et les parlements régionaux suivent la mise en place des plans d'actions.

Session 8 - Les femmes dans les parlements africains et le Mécanisme d'évaluation intra-africaine

84. Trois expertes sur la question genre et le MAEP ont partagé leurs expériences dans les pays pionniers du Mécanisme sur la participation des femmes parlementaires à cet égard.

85. Dans son exposé sur *«le rôle du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour une participation effective des femmes dans les parlements nationaux des pays africains»*, l'**Honorable Dr. Farida Ilimi** de l'Algérie, a commencé par rappeler que la participation équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision politique et publique fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne. Elle a présenté un aperçu sur la participation de la femme aux activités politiques en Afrique qui est caractérisée par la marginalisation de la femme africaine dans la sphère politique.

86. Pour illustrer la participation féminine dans les instances législatives africaines, l'auteur a analysé sur

une période de 11 ans (1999-2010) la place de la femme à l'échelle mondiale, continentale et régionale. À l'échelle mondiale, le Rwanda a été classé numéro 1 avec la Suède. Cependant, plus des trois quarts des pays africains, en majorité de l'Afrique subsaharienne, ont été classés en dessous de la moyenne mondiale. Cette insuffisance de la participation de la femme dans les instances élues et les postes de décision a aussi été observée pendant le processus du MAEP.

87. Pour l'auteur une plus grande volonté politique favoriserait une meilleure représentation de la femme dans des sphères jusque là réservées aux hommes.

88. En concluant, l'auteur a soulevé des questions telles que (i) l'impact du NEPAD sur la participation des femmes dans les instances élues depuis la création de l'unité de genre en 2004 (ii) les déficits dans l'application des lois sur le genre; (iii) les raisons de la marginalisation de la femme, qui constitue plus de la majorité de la population, dans les instances élues (iv) l'insuffisance de la mise en place de mécanismes spécifiques (garanties constitutionnelles, systèmes de quotas, etc.) pour assurer une représentation équitable.

89. Mme Souad Ben Abdennebi de la CEA a présenté un document intitulé: «*Expériences des missions de revues de l'Algérie, du Bénin et du Mali*». Mme Ben Abdennebi a commencé sa présentation en donnant un aperçu du rôle marginal des parlementaires dans les Comités nationaux de la gouvernance (CNG) du MAEP en se basant sur ses expériences lors des évaluations en Algérie, Bénin, et Mali. Dans ce cadre, l'auteur a souligné que le nombre de parlementaires au sein des CNG était peu représentatif dans les trois pays visités: Algérie 11 sur 389; Mali 8 sur 105 et Bénin 4 sur 97. En ce qui concerne la participation des femmes parlementaires, les femmes étant déjà sous-représentées (8,4%, 10.2% et 6.2 % respectivement) dans les instances législatives, elles ont aussi été minoritaires dans les CNG bien que dans certains pays tels que l'Algérie une femme parlementaire était la Présidente d'une sous-commission du CNG.

90. Constatant la faible ou timide participation des femmes dans le processus d'auto-évaluation, lors de la revue les experts externes ont entrepris un grand nombre de consultations avec le Gouvernement, les officiels, les partis politiques, les parlementaires et les représentants des organisations de la société civile, au niveau national et local, afin de soulever les questions suivantes: (i) l'accès à la prise de décision; (ii) la persistance de perceptions négatives à l'égard des femmes; et (iii) la question des quotas au profit des femmes.

91. Le document a indiqué également que la dimension genre a été souvent négligée lors de la rédaction du rapport d'auto-évaluation. Par exemple des sujets comme la budgétisation selon le genre ont été rarement abordés dans ces rapports.

92. En guise de conclusion, l'auteur a suggéré les mesures suivantes pour une contribution effective des femmes parlementaires dans le MAEP:

- (a) Une meilleure prise en compte de la dimension genre au niveau des quatre volets de l'évaluation; et
- (b) La présentation analytique et non seulement descriptive de la question genre dans les rapports d'auto-évaluations.

93. Mme. Houda Mejri de la CEA a fait une présentation sur le rôle du Parlement et de la femme en se

basant sur ses expériences, lors des revues au Burkina Faso et à l'Îles Maurice. Elle a commencé son exposé en reconnaissant que le Mécanisme est un outil pour jauger la gouvernance africaine, mais encore imparfaite. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, fruit d'une analyse approfondie, représente un atout pour l'avenir, testé au présent, qui donne à la bonne gouvernance et à l'obligation redditionnelle un contenu africain et un label de qualité, convaincant et viable. Pour cela, le mécanisme doit être inclusif en intégrant toutes les parties concernées, dont le Parlement. Ce dernier, qui est l'espace de choix où s'exercent l'échange, la concertation et le consensus, doit saisir cette opportunité offerte par le MAEP pour dépasser les considérations partisans en initiant des partenariats appropriés avec les autres parties intéressées.

94. L'auteur a souligné que le rôle des parlements dans le processus est encore limité à cause de (i) la marginalisation des parlements dans la vie politique; (ii) la compréhension limitée de leur rôle dans le mécanisme; et (iii) la prédominance de l'exécutif.

95. Cependant, le MAEP est une solution à ces problèmes puis qu'il corrige la prédominance de l'exécutif par: (i) le renforcement de la culture de responsabilité; (ii) l'émergence d'une nouvelle approche de la réforme des politiques par les nationaux; et (iii) la mise en place d'un cadre consultatif élargi et l'intégration de toutes les parties.

96. Au Burkina Faso et à l'Îles Maurice, la participation des parlementaires était modeste pourtant effective, mais la faible participation des femmes parlementaires était plus que marquée, très marginale. Afin d'élucider la question de la place de la femme et des parlementaires dans le mécanisme, l'auteur a suggéré ceci:

- (a) La participation des femmes dès l'auto-évaluation en leur accordant un espace plus large;
- (b) Les femmes parlementaires devraient s'organiser afin de rencontrer les missions de revues externes;
- (c) L'utilisation analytique profonde des résultats des enquêtes sur la question genre dans les rapports d'autoévaluations; et
- (d) Le renforcement des politiques nationales relatives au genre et à l'intégration de l'approche genre dans tous les secteurs, comme la discrimination positive.

97. Après les présentations des expertes, les participants ont fait un certain nombre d'observations sur la place de la femme africaine dans la prise de décisions. Les discussions ont essentiellement porté sur la question de la discrimination positive comme instrument facilitant la participation de la femme dans la vie politique. Les participants ont reconnu qu'il faut premièrement introduire le système de quota comme phase de transition pour arriver à la parité parfaite.

98. Une série de propositions ont été suggérées lors des débats et qui se résument comme suit:

- (a) Tenir compte de la question du genre et des femmes dans l'auto-évaluation et les rapports nationaux;
- (b) Renforcer la capacité des responsables politiques pour leur permettre d'intégrer l'aspect genre dans toutes les sphères de la vie des populations;
- (c) Instaurer une discrimination (quota) positive dans le cadre d'une loi, au profit des femmes dans les

parlements afin d'avoir la parité comme objectif final;

- (d) Éduquer, sensibiliser et encourager les femmes à participer dans les débats tout au long du mécanisme; et
- (e) Encourager la mise en place d'un cadre juridique national afin de promouvoir la femme dans toutes les sphères, économique, politique, et sociale.

V. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

99. Lors de la dernière séance, le secrétariat du Parlement panafricain a présenté un résumé des recommandations soulevées au cours des trois jours de formation. Sur la base des contributions des participants conviés et des conclusions des débats, les participants ont exhorté le PAP, les parlements nationaux, le Secrétariat du MAEP, CER ainsi que les partenaires stratégiques à mettre en œuvre les mesures suivantes:

- 1- Les parlements nationaux et sous régionaux devraient s'impliquer réellement dans toutes les étapes du processus du MAEP ;
- 2- Les parlements nationaux et sous régionaux devraient créer en leur sein une commission permanente NEPAD/MAEP pour faciliter le processus, et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action national;
- 3- Les parlements nationaux et sous régionaux devraient établir un partenariat stratégique avec les organisations de la société civile et les médias;
- 4- Le PAP, les parlements sous-régionaux et nationaux en collaboration avec le Secrétariat du MAEP et les groupes de médias nationaux devraient mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur le processus du Mécanisme auprès des populations;
- 5- Le Parlement panafricain devrait créer un comité ad hoc de suivi du MAEP afin de s'investir davantage dans le processus. Ce comité aura pour mission de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat du Mécanisme et devra présenter un rapport annuel au cours des sessions parlementaires;
- 6- La CEA devrait appuyer le parlement panafricain, les parlements sous-régionaux les parlements nationaux en matière des NTIC afin de renforcer les stratégies de la communication, et de faciliter l'accès aux différentes sources d'informations sur le MAEP ;
- 7- Les parlements devraient jouer un rôle central dans la mise en place des cadres de concertation au niveau national pour l'acceptation et l'exécution du processus à tous les niveaux;
- 8- La dimension genre devrait être prise en compte et renforcée dans la mise en œuvre du processus du MAEP et dans les plans d'action nationaux;
- 9- Le secrétariat du MAEP devrait réviser le questionnaire pour l'adapter aux réalités des pays;
- 10- La qualité d'observateur auprès du Forum des chefs d'États et de Gouvernements devrait être accordée au Parlement panafricain;
- 11- Les chefs d'États devraient s'engager davantage dans la mise en œuvre du processus du MAEP ;

- 12- Le secrétariat du en relation avec les points focaux devrait élaborer un document harmonisé pour la confection des rapports annuels de mise en œuvre des programmes d'action nationaux; et
- 13- Les rapports des pays évalués devraient être présentés au cours des sessions du PAP par un membre du panel du MAEP en présence des points focaux des pays concernés conformément à sa recommandation référencée PAP-REC.003/2006.

VI- CLOTURE DE L'ATELIER

100. Trois allocutions ont marqué la clôture de l'atelier; celles de: **Mme Zemenay Lakew** du PNUD, **M. Abdallah Hamdok** de la CEA et de **L'Honorable Laroussi Hammi** du Parlement panafricain (PA).

101. **Mme Zemenay** a exprimé sa gratitude à l'ensemble des partenaires pour l'organisation de cet atelier, qui a été une réussite, et a souligné le soutien permanent du PNUD au Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le renforcement du partenariat avec les partenaires régionaux tels que le Parlement panafricain, le secrétariat du MAEP, la BAD et la CEA. Concernant les recommandations de l'atelier, Mme Zemenay a promis que le PNUD appuiera la mise en œuvre de celles concernant son organisation.

102. **M. Hamdok** quant à lui, a remercié les partenaires, les participants ainsi que les organisateurs de l'atelier pour la qualité de leur contribution. Il a poursuivi en soulignant l'importance de l'Accord signé entre la CEA et le Parlement panafricain qui constituera une feuille de route pour les actions futures. Il a conclu en assurant l'ensemble des participants que le rapport de l'atelier sera disponible et envoyé à tous.

103. **L'Honorable Hammi** a clôturé l'atelier en remerciant les partenaires d'avoir organisé cet atelier et les participants d'y avoir participé de façon active.

Fait à Addis-Abeba, le 14 mai 2010.

ANNEXES

1- Programme de l'Atelier



**Commission Economique
Pour l'Afrique
(CEA)**



**Programme Nations Unies
pour
Le Développement
(PNUD)**



**Parlement Panafricain
(PAP)**

Atelier de formation

sur le

“ Renforcement du rôle des parlementaires et de l'efficacité de leur participation au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs “

**Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)
Addis-Abeba**

12 – 14 mai 2010

Premier jour – 12 mai 2010		
08:15 - 09:00	Arrivée des participants et Inscription au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU)	
09:00 – 10:30	<p>Séance d'ouverture</p> <p>Président de la séance: M. Abdalla Hamdok, Directeur, Division de la gouvernance et de l'administration publique, CEA</p> <p>Orateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mme.Amessandra Tisot , Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2. Hon. M. Laroussi Hammi, Parlement panafricain (PAP) 3. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA 	Séance plénière
10:30- 11:00	<i>Pause café</i>	
11 :00- 13 :00	<p>Objectifs de l'atelier -----</p> <p>Session 1- Aperçu du processus du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs du NEPAD en tant que projet continental de renouveau: Progrès, problèmes et perspectives</p> <p>Modérateur: Mme Zemenay Lakew, Programme Advisor, PNUD</p> <p>Présentateur: Mme Rachel Mukamunana, Secrétariat Continental du Mécanisme (Afrique du Sud)</p> <p>Objectifs et principes fondamentaux du Mécanisme : Structures et institutions du Mécanisme; éléments essentiels de la participation des parties concernées; progrès et défis de la mise en œuvre et perspectives. -----</p> <p>Session 2- Structures continentales de contrôle du Mécanisme: le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples</p> <p>Présentateur : M. Khabele Matlosa, PNUD</p> <p>Le Mécanisme est au coeur du programme continental de renouveau en faveur de la gouvernance et du développement dans le contexte élargi de l'Union africaine</p>	Séance plénière

	<p>reconstituée. En tant que projet continental, il permet de façon pratique, un suivi de l'ensemble du corpus de traités, protocoles, codes et normes relatifs à la gouvernance démocratique et aux droits de l'homme que les États membres de l'Union africaine se sont engagés à appliquer au fil des ans, mais n'ont pas été en mesure de le faire. Les institutions continentales chargées de contrôler et de suivre l'application sont: le Parlement panafricain, le Conseil économique, social et culturel et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La présentation portera sur les perspectives et les problèmes qui se présentent à ces institutions panafricaines dans l'exécution de leurs mandats.</p> <p>Débat</p>	
13:00 – 14:30	<i>Déjeuner et paiement du per diem</i>	
14:30 – 15:30	<p>Session 3 -Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la responsabilité interne dans le système de gouvernance national: le rôle des parlements, de la société civile et des médias</p> <p>Modérateur: <i>M. Kara-Mostepha Abdelouahab, CNG/MAEP d'Algérie</i></p> <p>Présentateur: <i>M. Kojo Busia, CEA</i></p> <p>Le Mécanisme permet de lancer un débat public plus vigoureux sur les questions d'intérêt général et les recommandations qui en découlent en faveur des réformes à mener et des mesures à prendre. Des structures formelles de responsabilisation existent dans les pays africains (parlement, système judiciaire, commission d'enquête électorale), mais elles sont souvent associées au régime politique et l'espace de participation des citoyens est limité, ce qui réduit l'efficacité de ces institutions officielles de la gouvernance. Le Mécanisme ouvre l'espace de participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions qui les touchent, renforçant ainsi le système de gouvernance du pays.</p> <p>Débat</p>	Séance plénière
15:30- 15:45	<i>Pause</i>	
15:45 – 17:45	<p>Session 4- Débat d'experts : Établir des partenariats stratégiques entre les parlementaires et les organisations de la société civile</p> <p>Modérateur: <i>Hon. Mme Maria Virginia de Sousa Videira, CNG/MAEP - Mozambique</i></p>	Séance plénière

	<p>Présentateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"><i>1. Membre du PAP- Rwanda</i><i>2. M. Jalal Abdel-Latif, CEA</i><i>3. M. Khabele Matlosa, PNUD</i><i>4. M. Gustave Benjamin Assah, Société civile</i> <p>Un débat d'experts portera sur la façon dont les organisations de la société civile et les parlements peuvent établir un partenariat efficace et stratégique dans le processus du Mécanisme pour défendre des questions qui les intéressent aussi bien au stade de l'autoévaluation qu'à celui de la mise en œuvre du Mécanisme. Les exposés seront brefs et suivis d'une séance de questions-réponses.</p> <p>Débat</p>	
18:30- 19:30	<i>Reception</i>	

Deuxième jour – 13 mai 2010		
08:30- 08:45	Récapitulation des travaux de la veille et présentation du programme (PAP)	Séance plénière
08:45- 09:45	<p>Session 5- Médias et TIC - Outils de renforcement du rôle des parlementaires</p> <p>Modérateur: <i>Hon M. Njingum Musa Mbutoh, Assemblée Nationale du Caméroun</i></p> <p style="text-align: center;">« Comment les TIC peuvent-elles renforcer le contrôle parlementaire du Mécanisme ? »</p> <p>Présentateur : <i>M. Girma Dessalegne, CEA</i></p> <p>La présentation portera sur les activités que la Division des TIC, de la science et de la technologie mène avec les parlements africains pour renforcer les capacités des parlementaires et des services parlementaires en utilisant les TIC pour appuyer la participation du parlement à la société du savoir et à l'adoption de ses valeurs fondamentales que sont : transparence, accessibilité, responsabilisation et efficience et, parallèlement, renforcer ses fonctions législative, de contrôle et de représentation. En outre, elle montrera comment les TIC constituent un fondement et un outil de participation effective des parlementaires au processus du Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs.</p> <p>Débat</p>	Séance plénière
09:45 10:45-	<p>Session 6 - Défis et perspectives de la participation du Parlement au Mécanisme d'évaluation intra-africaine: enseignements tirés de l'expérience des pays</p> <p>Modérateur: <i>Hon. M. Mohamed Abdoukader, Membre du PAP</i></p> <p>Les présentations porteront sur les défis et les perspectives de la participation effective du parlement au Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs aux niveaux national et continental. L'expérience des pays pionniers montrera les avantages de faire participer le parlement au processus dès le début ainsi que les risques courus en le négligeant jusqu'au stade final. Le rôle précis que les parlements peuvent jouer pour superviser la mise en œuvre du plan d'action national sera également examiné.</p> <p>Présentateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Bénin – Amb. Zacharie Richard Akplogan, CNG/MAEP du Bénin</i> 2. <i>Algérie – M. Kara-Mostepha Abdelouahab, CNG/MAEP</i> 	Séance plénière

	<p><i>d'Algérie</i></p> <p><i>3. Mali – M. Ousmane M. Diallo, CNG/MAEP du Mali</i></p> <p>Débat</p>	
	<p><i>Pause</i></p>	
11:00- 13:00	<p>Session 6 (Suite)</p> <p><i>1. Mozambique – M. Marechal David Nhavoto, CNG/MAEP du Mozambique</i></p> <p><i>2. Burkina Faso – M. Jean Baptiste Natama, CNG/MAEP de Burkina Faso</i></p> <p>Débat</p>	
13:00- 14:30	<p>Déjeuner</p>	

Session 7- Séances parallèles en groupe

14:30-
17:30

Les participants seront répartis en deux groupes qui proposeront, chacun, une liste de perspectives, défis et stratégies concernant le renforcement du rôle des parlementaires en deux étapes.

(15 :30-15 :45 Pause)

Groupe A - Rôle des parlementaires dans l'autoévaluation

Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine peut réellement jouer un rôle déterminant dans « l'autogouvernance collective » en Afrique. Il requiert en particulier la participation des parlements en tant que partie prenante dans la phase d'autoévaluation. À cette séance de groupe, les participants discuteront des meilleures pratiques permettant aux parlementaires de jouer un rôle efficace dans ce processus d'autoévaluation.

***M. Kara-Mostepha
Abdelouahab, CNG/MAEP d'Algérie***

Venue – CR3

Groupe B - Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du plan d'action national relatif au Mécanisme

Le plan d'action national est la contribution clef du pays à l'évaluation par les pairs et sert à présenter et clarifier les priorités du pays; la nature des consultations nationales; les responsabilités des diverses parties prenantes (l'exécutif, le législatif, les OSC et le secteur privé) dans la mise en œuvre du plan.

Facilitator: *Mme. Hodane Youssef, CEA*

Venue - CR6

Troisième jour – 14 mai 2010		
09:00 – 09:15	Récapitulation des travaux de la veille et présentation du programme (PAP)	Séance plénière
09:15- 10:45	<p>Session 8 - Participation des femmes parlementaires africaines dans le processus du MAEP</p> <p>Modérateur: <i>Hon. Mme Anab Abdulkadir, Membre du PAP</i></p> <p>Présentateurs:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Hon. Mme Farida ILIMI, Membre du PAP</i> 2. <i>Mme Souad Ben Abdennebi, CEA</i> 3. <i>Mme Houda Mejri, CEA</i> <p>Débat</p>	Séance plénière
10 :45- 11 :15	<i>Pause</i>	
11:15 - 12:15	<p>Session 9- Rapports du groupe A et B</p> <p>Modérateur: <i>M. Morad Boularaf, Acting Clerk, PAP</i></p> <p>A- Rapport du groupe A - Le rôle des parlementaires dans l'autoévaluation</p> <p>Présentateur : <i>Hon. M. Bocar Sadikh Kane, Membre du PAP</i></p> <p>Le groupe présentera un rapport contenant ses débats et ses recommandations ainsi qu'une liste de perspectives, défis et stratégies pour le renforcement du rôle des parlementaires dans l'autoévaluation.</p> <p>B - Rapport du groupe B - Contrôle et suivi de la mise en oeuvre du plan d'action national relatif au Mécanisme</p> <p>Présentateur : <i>Hon. M. Jean Claude Siapa Ivouloungou, Membre du PAP</i></p> <p>Le groupe présentera un rapport contenant ses débats et ses recommandations ainsi qu'une liste de perspectives, défis et stratégies concernant le renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en oeuvre du plan d'action national.</p> <p>Débat</p>	Séance plénière

<p>11:30- 12:30</p>	<p>Session 10 - Recommandations de l'atelier (PAP)</p> <p>Modérateur: <i>Hon. M. Laroussi Hammi, Troisième Vice-présiden, PAP</i></p> <p>Présentateur : <i>Hon. Mme. Farida Ilimi, Membre du PAP</i></p> <p>Débat</p>	
<p>12:30- 13:15</p>	<p>Séance de clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme. Zemenay Lakew, PNUD • M.. Abdalla Hamdok, CEA • Hon. Mr. Laroussi Hammi, Parlement panafricain (PAP) 	<p>Séance plénière</p>
<p>13:15- 14:30</p>	<p>Déjeuner</p>	
<p>14:30</p>	<p>Départ des participants</p>	

2. Liste des participants

Algérie

1. Hon. Laroussi Hammi
Troisième Vice-président
Parlement Panafricain (PAP)
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +2711 545 5141 / 545 5000
Mobile: +27 82 719 7621
Fax: +27 11 545 5126
E-mail: l.hammi@rnd-dz.com
2. Hon. Farida Ilimi
Député Algérie et Membre du PAP
Présidente du réseau de femme parlement au
Parlement Panafricain (PAP)
Alger, Algérie
Télé: +213 217 29026
Mobile: +213 661 699 843
Fax: +213 21 74 03 98
E-mail: fari_chirurgie@yahoo.fr
3. M. Abdelouahab Kara-Mostepha
Rapporteur Général
Commission Nationale de Gouvernance
Alger, Algérie
Télé: + 213 54 06 29
Mobile: + 213 661 55 35 64
Fax: + 213 54 04 33
E-mail: karacnes@wissal.dz

Bénin

4. Hon. Daouda Takpara
Député
Parlement Panafricain (PAP)
BP 371
Cotonou, Bénin
Télé: +229 975 06 645
Mobile: +229 20 011 203
E-mail: lawdaoud2000@yahoo.fr
5. Amb. Zacharie Richard Akplogan
Secrétaire Exécutif
Commission de la Gouvernance du MAEP-
Bénin

Ministère des Affaires Etrangères de l'Intégration
Africaine de la francophonie et des Béninois de
l'extérieur
01 BP318
Cotonou, Bénin
Télé: +229 2131 9148
Mobile: +229 9536 1898 / 9674 2589
Fax: +229 2130 0245
E-mail: zrakplogan@yahoo.fr

6. M. Gustave Assah
Sociologue Consultant
Social Watch Bénin
03 BP 2097 Jéricho
Cotonou, Bénin
Mobile: +229 95 96 16 44
E-mail: assahgustave@yahoo.fr

Burkina Faso

7. M. Jean-Baptiste Natama
Secrétaire Permanent du MAEP
Présidence du Faso
01 BP 13626
Ouagadougou, Burkina Faso
Télé: +226 5037 6931
Mobile: +226 7020 8283
Fax: +226 5037 6932
E-mail: natama_jb@hotmail.com

Cameroun

8. Hon. Joseph Njang Mbah-Ndam
Vice Président
Assemblée Nationale
BP. 5825
Yaoundé, Cameroun
Télé: +237 22 222 5631
Mobile: +237 77 780 4576
Fax: +237 22 226 278 / 222 2116
E-mail: mbahndamj@yahoo.com
9. Hon. Njingum Musa Mbutoh
Membre du Parlement
Assemblée Nationale
Yaoundé, Cameroun

Télé: +237 77 386 252
Mobile: +237 99 833 850
E-mail: njingummusa@yahoo.fr

10. Hon. Pauline Ndoumou
Membre du Parlement
Assemblée Nationale
BP. 7955
Yaoundé, Cameroun
Télé: +237 7 669 4011
Mobile: +237 9 982 3412 / 7 483 0273
E-mail: npauline67@yahoo.fr

Congo (République du)

11. Hon. Jean Claude Siapa Ivouloungou
Député
Parlement Panafricain (PAP)
Brazzaville, République du Congo
Télé: +242 603 5161
Mobile: +242 536 9276
E-mail: Siapa@netcourrier.com

Djibouti

12. Hon. Mohamed Abdoukader
Député
Parlement Panafricain (PAP)
BP 138
Djibouti
Télé: +253 350 172
Mobile: +253 879 433
Fax: +253 355 503
E-mail: mabalaqtu@yahoo.fr

13. Hon. Hasna Hassan Ali
Membre
Parlement Panafricain (PAP)
BP. 138
Djibouti
Télé: +253 35 01 72
Mobile: +253 81 14 45
Fax: +253 355 503
E-mail: hassantouhasna@yahoo.fr

Ethiopie

14. Hon. Anab Abdulkadir
Parlement Nationale d’Ethiopie
BP 13204
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251 11 124 1020
Mobile: +251 91 136 3115
Fax: +251 11 124 1004
E-mail: anabkadir@yahoo.com

Gabon

15. Hon. René Radembino-Coniquet
Sénateur
Assemblée Nationale
BP 3476
Libreville, Gabon
Télé: +241 70 21 77
Mobile: +241 04 09 15 44
Fax: +241 70 21 77
E-mail: assemblée_gabon@yahoo.fr,
radembinoconiquet@yahoo.fr

16. Hon. Nono Henriette Massounga
Membre du Parlement
Assemblée Nationale
BP 4222
Libreville, Gabon
Télé: +241 06 063 846
Mobile: +241 07 548 848
Fax: +241 721 864 / 702 177
E-mail: henriette.nono@yahoo.fr

Mali

17. Hon. Kadidiatou Coulibaly Samake
Député
Parlement Panafricain (PAP)
BP 284
Bamako, Mali
Télé: 223 76 499 021
Mobile: 223 76 499 021
Fax: 223 20 210 374
E-mail: adiasamake@yahoo.fr

18. M. Ousmane M. Diallo
Président
Commission Nationale de Gouvernance du
MAEP
District de Bamako
BP 322
Bamako, Mali
Télé: +223 20 237 020
Mobile: +223 66 742 426
Fax: +223 20 237 019
E-mail: omdiallo_cngmaep@orangemali.net,
omdiallo2@yahoo.fr

Mauritanie

19. Hon. Ba Alibou Ibra
Parlement Panafricain (PAP)
Assemblée Nationale
Nouakchott, Mauritanie
Télé: +222 652 1671
Mobile: +222 920 310 090
Fax: +222 525 1847 / 7373
E-mail: alibouibraba@yahoo.fr

Mozambique

20. Hon. Prof. José Chichava
Membre du Parlement
Parlement du Mozambique
Maputo, Mozambique
Télé: +258 2140 0826 / 32
Mobile: +258 84 301 4290
Fax: +258 2140 0711
E-mail: jachicas@gmail.com

21. Hon. Acacio Belez Nhalcue
Diplomatique Advisor for the Speaker
Assemblée Nationale
Maputo, Mozambique
Télé: +258 21 400 826 132
Mobile: +258 82 306 4751
Fax: +258 2140 0711 / 2140 8846
E-mail: acaciobelze@yahoo.com

22. Hon. Dr. Maria Videira
Economiste
MARP
Maputo, Mozambique

Télé: +258 2 140 0422
Mobile: +258 82 327 0190
Fax: + 258 214 00 419
E-mail: Virginiavideira@gmail.com

23. M. Marechal Nhavoto
Assistante Coordinateur
UNIDADE TECNECH - MARP Mozambique
Maputo, Mozambique
Télé: +258 214 00 422
Mobile: +258 827 590 389
Fax: +258 214 00 419
E-mail: mnhavoto.marp@tv cabo.co.mz

Rwanda

24. Hon. Tharcisse Shamakokera
Membre du Parlement
Assemblée Nationale
Kigali, Rwanda
Télé: +250 0788843363
Mobile: +250 0788 304348
E-mail: tshamak@hotmail.com

25. Hon. Augustin Iyamuremye
Député
Assemblée Nationale
BP. 488
Kigali, Rwanda
Mobile: +250 788 300 206
E-mail: iyamuremye@yahoo.com

Sénégal

26. Hon. Bocar Sadikh Kane
Député
Parlement Panafricain (PAP)
Place Soweto – BP 86
Dakar, Sénégal
Télé: +221 65 823 9402
Mobile: +221 77 569 7157
Fax: +221 33 823 9402
E-mail: bskane@yahoo.fr

Togo

27. Hon. Edoh Baromi
Député

Parlement Panafricain (PAP)
BP 20311
Lomé, Togo
Télé: +228 904 5700
Mobile: +228 336 4788
Fax: +228 222 1168
E-mail: edohbormi@yahoo.fr

28. Hon. Adjaratou Abdoulaye
Député
Membre du Parlement
Assemblée Nationale
BP 80070
Lomé, Togo
Télé: +228 222 5791
Mobile: +228 902 7079
Fax: +228 222 1168
E-mail: abdadjara@yahoo.fr

Communautés économiques régionales (CER)

CEEAC

29. Hon. Ngongo Luwowo
Sénateur
REPAC - CEEAC
Kinshasa, République démocratique du Congo
Télé: +243 81 0405 2628
E-mail: luwowo117@yahoo.fr

Autorité intergouvernementale pour le développement

30. M. Bourhan Daoud Ahmed
Secrétaire General
IPU-IGAD
Addis-Abeba, Ethiopie
Mobile: +251 911 512 704
Fax: +251 116 632 511
E-mail: bourhandaoud@yahoo.fr
31. Hon. Moussa Yabeh Warsama
Membre Exécutif
IPU-IGAD
Djibouti
Mobile: +253 638 612
Fax: +253 355 503
E-mail: moussa.yabeh@yahoo.fr

32. M. Sizer Kebede
Directeur Adjoint
Administration et des finances
IPU-IGAD
BP 1703 code 1110
Addis-Abeba, Ethiopie
Mobile: +251 911 74 73 74
Fax: +251 116 63 25 11
E-mail: sizer.kebede@igad.org

33. M. Daoud Aboubaker
Directeur Adjoint
Coopération et Relations Internationales
IPU-IGAD
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail: daoud@ledcom-studio.com

Secrétariat Continental du Mécanisme

34. Dr. Rachel Mukamunana
Research Analyst
Secrétariat Continental
du Mécanisme
BP. 1234, Midrand, 1685
Johannesburg, [Afrique du Sud](#)
Télé: +27 11 256 3413
E-mail: RachelM@Nepad.org

Parlement Panafricain (PAP)

35. M. Mourad Boularaf
Deputy Clerk
Parlement Panafricain (PAP)
BP 1685
Midrand, Afrique du Sud
Télé: +27 11 82 301 3552
E-mail: morad.boularaf@panafricanparliament.org
36. Mme. Josiane W. Dahab
Acting Deputy Clerk
Legislative Affaris
Parlement Panafricain (PAP)
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +27 11 545 5000
Mobile: +27 76 680 7172

37. M. Galal Nassir
Senior Clerk (Legislative Business)
Parlement Panafricain (PAP)
Midrand, Afrique du Sud
Télé: +27 71 086 0532
Mobile: +27 76 884 18181
Fax: +27 11 545 5139
E-mail: galal.nassir@panafricanparliament.org
galalasha@yahoo.com
38. Mme. Marina M. A. Da-Trinidade
Committee Assistant
Parlement Panafricain (PAP)
Midrand, Afrique du Sud
Télé: +27 11 545 5044
Mobile: +27 769 348 443
Fax: +27 865 204 770
E-mail: marina.da_trinidade@panafricanparliament.org
39. M. Fernando Faci Têléa
Interpréter - Portugais
Législative Business
Parlement Panafricain (PAP)
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +27 11 545 5000
Mobile: +27 769 778 967
Fax: +27 11 312 1508
E-mail: dias5619@yahoo.com
40. M. Deolindo Casimiro
Interpréter - Portugais
Parlement Panafricain (PAP)
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +27 11 545 5000
Mobile: +27 72 784 6534
Fax: +27 11 545 5136
E-mail: dcasimiro@hotmail.com
41. M. Demba Diallo
Assistant de Recherche
Législative Business
Parlement Panafricain (PAP)
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +27 11 545 5232
Mobile: +27 82 630 4366
E-mail: demba.diallo@panafricanparliament.org
- Banque africaine de développement (BAD)**
42. M. Peter Mwanakatwe
Chéf par interim
Ethiopia Country Office (ETFO)
Banque africaine de développement (BAD)
BP 25543 Code 1000
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251 115 54 43 44
E-mail: p.mwanakatwe@afdb.org
43. M. Admit Zerihun
Ethiopia Country Office (ETFO)
Banque africaine de développement (BAD)
BP 25543 Code 1000
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251 115 54 63 36
Mobile: +251 911 20 23 62
E-mail: a.zerihun@afdb.org
- Programme Nations Unies pour le Développement (PNUD)**
44. Mme. Zemenay Lakew
Senior Regional Programme Coordinatrice
PNUD - Afrique
Private Bag X46
Sunninghill 2157
Johannesburg, Afrique du Sud
Télé: +27 011 603 5000
Mobile: +27 82 7311756 / 73 374 1735
E-mail: zemenay.lakew@undp.org;
zemenaylakew@gmail.com
45. M. Khabele Matlosa
PNUD
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail: khabele.matlosa@undp.org
-

Commission Economique pour l'Afrique (CEA)

CEA-AC

46. M. Ghitu Mundunge
Economic Affairs Officer
Bureau pour l'Afrique Centrale
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA- AC)
Yaoundé, Cameroun
Télé: +237 22 23 1461
Mobile: +237 99 01 9313
Fax: +237 22 23 3185
E-mail: mghitu@uneca.org

CEA-AN

47. Mme. Semia Solange Guermas de Tapia
Social Affairs Officer
Bureau Afrique du Nord
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA- AN)
Rabat, Morocco
Télé: +212 537 71 78 29 /537 71 56 13
Fax: +212 537 71 27 02
E-mail: tapia@un.org
48. M. Girma Dessalegn
Division des TIC, de la science et de la
technologie (DTST)
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251 11 544 5022
E-mail: gdessalegn@uneca.org
49. Mme. Souad Ben Abdennebi
Centre africain pour le genre et le
developpement social (CAGEDS)
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail Sabdennebi@uneca.org
Télé: +251 11 544 3681
E-mail: sabdennebi@uneca.org

50. Mme. Houda Mejri
Information Officer
Centre africain pour le genre et le
developpement social (CAGEDS)
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 3337
Mobile: +251-91 186 4855
E-mail hmejri@uneca.org
51. M. Adam Elhiraika
Division du développement économique et du
NEPAD
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 5442
E-mail AElhiraika@uneca.org

Secrétariat

52. M. Abdalla Hamdok
Directeur
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 551 1525
Mobile: +251-91-122 1724
Fax: +251-11-551 1953
E-mail: ahamdok@uneca.org
53. M. Kojo Busia
Chéf
Groupe d'Appui au Mécanisme Africain
d'Evaluation par les Pairs (MAEP)
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11-544 5439

- Mobile: +251-91-1611232
Fax: +251-11-5511953
E-mail: kbusia@uneca.org
54. M. Jalal Abdel-Latif
Chéf
Section de la Société civile et **and Post-Conflict**
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 3367
Fax: +251-11-551 1953
E-mail: jabdellatif@uneca.org
55. M. Said Adejumbi
Chéf
Section de l'Administration Publique
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11-544 5495
Fax: +251-11-5511953
E-mail: SAdejumbi@uneca.org
56. M. Guillermo N Mangué
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 5468
Mobile: +251-91-167 4944
Fax: +251-11-551 1953
E-mail: gmangué@uneca.org
57. Mme. Hodane Youssouf
Groupe d'Appui au Mécanisme Africain
d'Evaluation par les Pairs (MAEP)
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
- Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 5245
Mobile: +251-91 112 7193
Fax: +251-11-551 1953
E-mail hyoussouf@uneca.org
58. Mme. Bethlehem Teshager
Groupe d'Appui au Mécanisme Africain
d'Evaluation par les Pairs (MAEP)
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 5417
Mobile: +251-91 122 1547
Fax: +251-11-551 1953
E-mail bteshager@uneca.org
59. Mme. Yetinayet Mengistu
Groupe d'Appui au Mécanisme Africain
d'Evaluation par les Pairs (MAEP)
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 3264
Fax: +251-11-551 1953
E-mail ymengistu@uneca.org
60. Mlle. Genet Beyene
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
Télé: +251-11 544 3497
E-mail gbeyene@uneca.org
-

61. Mlle. Tigist Gebremedhin
Intern
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail Tgebremedhin@uneca.org
62. Mlle. Kalkidan Workneh
Intern
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail Kworkneh@uneca.org
63. Mlle. Linda Osman Nour
Intern
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail lindao@uneca.org
64. Mlle. Kemeriya Mohammed
Intern
Division de la Bonne Gouvernance et de
l'Administration Publique
Commission Economique des Nations Unies
pour l'Afrique (CEA)
BP 3001
Addis-Abeba, Ethiopie
E-mail kmohammed@uneca.org
-